

DELIBERATION DD2024_031

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mars 2024

LE 28 mars 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	56
Votants	72
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. LARENAUDIE, Mme SALOMON, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. LAVITOLA, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. LECOMTE donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MOTTIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. MOTARD
M. PERIER donne pouvoir à M. BARROUX
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Société Publique Locale Isle Manoire a lancé le 20 Février 2024 une augmentation de Capital lors de son dernier conseil d'administration. Cette Société dont le capital est de 238 200€ est détenu aujourd'hui par 12 communes et ne peut travailler statutairement que pour ses communes actionnaires.

Qu'elle s'est spécialisée depuis sa création dans l'aménagement de lotissements d'habitat ; 6 lotissements ont été terminés(exemple : Lacropte, Saint Paul de Serre...) et 2 sont en cours.

Considérant que le projet de Territoire Grand Périgueux 2040 a fait ressortir dans ses propositions la nécessité pour l'agglomération de se doter d'un outil juridique et opérationnel lui permettant d'être au service du développement économique du territoire mais aussi d'être un appui d'aide aux communes.

Que cet outil se veut souple et réactif , il est composé d'un conseil d'administration d'élus des collectivités actionnaires qui gardent la main sur la stratégie de la société.

Considérant que la SPLA a besoin pour se développer d'augmenter son capital et de le porter à 500 000 €, elle souhaite également faire évoluer sa structure et son mode de fonctionnement, aussi le Grand Périgueux se propose d'entrer au capital de la société en participant à cette augmentation de capital .

Que cette entrée au capital se fera par l'achat d'actions nouvelles à hauteur de 261 800 € et par le rachat d'actions à la commune de Boulazac Isle Manoire à hauteur de 178 200€, soit un total de 440 000€.

Que ce montant représentera une prise de participation à hauteur de 88 % sur les 500 000 € , ce qui donnera la possibilité à l'agglomération de nommer 14 administrateurs dont la liste est proposée en annexe.

Qu'il est donc proposé au conseil communautaire de prendre une participation au nom du Grand Périgueux à hauteur de 440 000€ au capital de la SPLA, d'y être majoritaire et de nommer les 14 administrateurs suivants :

- Franck MOISSAT (Président)
- Thierry NARDOU
- Claudine FAURE
- Yannick BIDAUD
- Christian LECOMTE
- Jean-Louis AMELIN
- Thierry CIPIERRE
- Delphine LABAILS
- Emeric LAVITOLA
- Florian CHANTEGREIL
- Philippe DUCENE
- Alain MARTY
- Pascal PROTANO
- Véronique CHABREYROU

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de prendre une participation au nom du Grand Périgueux à hauteur de 440 000€ au capital de la SPLA ;
- De désigner les 14 administrateurs suivants qui siégeront au conseil d'administration pour y représenter le Grand Périgueux actionnaire majoritaire :
 - Franck MOISSAT (Président)
 - Thierry NARDOU
 - Claudine FAURE
 - Yannick BIDAUD
 - Christian LECOMTE
 - Jean-Louis AMELIN
 - Thierry CIPIERRE
 - Delphine LABAILS
 - Emeric LAVITOLA
 - Florian CHANTEGREIL
 - Philippe DUCENE
 - Alain MARTY
 - Pascal PROTANO
 - Véronique CHABREYROU

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 03/04/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/04/2024	Périgueux, le 03/04/2024
	le Président Jacques AUZOU

